

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 décembre 2023

SOUTIEN PÉRENNE DE LA FILIÈRE MUSICALE FRANÇAISE - (N° 1885)

AMENDEMENT

N ° CF2

présenté par
M. Latombe et M. Bothorel

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 2, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.